



---

## 57ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement**

Genève, le 16 septembre 2024

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport qui aborde l'une des questions les plus pressantes aujourd'hui en matière de gestion de l'eau, à savoir : la valeur de cette ressource.

La manière dont l'eau est valorisée influe sur la façon dont l'ensemble des acteurs l'utilisent, la conservent et la gèrent. Évaluer la valeur de l'eau ne se limite pas aux aspects économiques et ne signifie pas restreindre son accès aux plus démunis. Bien au contraire. Cela concerne aussi son utilisation, sa protection et sa répartition.

La Suisse soutient l'approche basée sur les droits de l'homme pour garantir le droit à l'eau et à l'assainissement pour toutes et tous. Cette approche souligne le devoir des États de remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme, tout en encourageant l'autonomisation des détenteurs de droits à connaître, à revendiquer et à exercer leurs droits. Mais nous relevons aussi les responsabilités des détenteurs de droits, c'est-à-dire : éviter le gaspillage, prévenir la pollution et payer un prix équitable pour l'eau.

Monsieur le Rapporteur spécial, que suggérez-vous pour garantir que la question de la valeur de l'eau soit pleinement prise en compte lors de la prochaine Conférence des Nations unies sur l'eau en 2026 ?

Je vous remercie.